

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 3 novembre 2008, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :M. Simon Bouchard (maire)
M. Donald Lavoie;
M. Urbain Fortin;
M. Normand Fortin;
M. Léonard Bouchard;
Mme Claudette Simard;
M. Marc-André Larochelle.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules, directrice générale.

La directrice générale ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

RÉSOLUTION 2008-11-155
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 3 novembre 2008 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout des points suivants :

15. Résolution pour acceptation du nombre d'étages du projet de construction déposé par monsieur André Santerre.
16. Appui au Club de pétanques pour la demande d'aide financière pour l'éclairage du terrain à la MRC dans le cadre du pacte-rural Volet Initiative jeunesse.
17. Dépôt du rapport trimestriel au 31 octobre 2008.
18. Résolution pour modifier les signataires pour la Maison des jeunes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-156
Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 6 octobre 2008

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 6 octobre 2008, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-157

Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal du mardi 7 octobre 2008

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi 7 octobre 2008, à quinze heures (15h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-158

Approbation des comptes pour le mois d'octobre 2008

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois d'octobre 2008, totalisant 297 218,64 \$ \$ dont 11 895,10 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-joint.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Demande de dérogation mineure concernant la propriété de monsieur Dave Bouchard pour la propriété du 1202, rue Saint-Édouard.

Ce sujet est remis à une prochaine séance car le comité consultatif d'urbanisme demande de l'information supplémentaire.

RÉSOLUTION 2008-11-159

Demande de dérogation mineure concernant la propriété de monsieur Jocelyn Dugré pour la propriété du 55, Rang Saint-François.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Jocelyn Dugré, concernant le 55, Rang Saint-François du cadastre du Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste à construire deux galeries en cours latérales respectivement de 30,5 mètres carré et de 41 mètres carrés alors que la superficie permise d'une galerie en cours latérale ne peut excéder 15 mètres carré;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dugré n'a pas de voisin à proximité et que le terrain lui appartient;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accéder à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET RÉSOLU par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de Ville accepte de déroger de 56,5 mètres carré pour la superficie totale pour la construction de deux galeries en cours latérale pour monsieur Jocelyn Dugré, concernant le 55, Rang Saint-François.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-160

Demande de dérogation mineure concernant la propriété de monsieur Mario Robillard pour la propriété du 21, Rang Saint-Jean-Baptiste.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Mario Robillard, concernant le 21, Rang Saint-Jean-Baptiste du cadastre du Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste à rendre conforme le lot 200-P qui actuellement n'est pas conforme au règlement de lotissement en vigueur et qui doit être d'une superficie minimale de 4 000 mètres carré alors que la superficie est de 1 503,6 mètres carré. De même que le frontage et la profondeur ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété doit être vendu et nécessairement conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accéder à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET RÉSOLU par le conseiller Normand Fortin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de Ville accepte de déroger de 2 496,4 mètres carré de la superficie du terrain ainsi qu'au niveau du frontage et de la profondeur du terrain pour monsieur

Mario Robillard, concernant le 21, Rang Saint-Jean-Baptiste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-161

Demande de dérogation mineure concernant la propriété de madame Guylaine Bouchard pour la propriété du 444-446, Rang Saint-Anne.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par madame Guylaine Bouchard, concernant le 444-446, rue Saint-Anne du cadastre du Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste à conserver l'implantation de la clôture en cour avant qui fût implantée directement sur la ligne de propriété alors que le règlement précise une implantation à plus d'un (1) mètre de la ligne de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accéder à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET RÉSOLU par le conseiller Normand Fortin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de Ville accepte de déroger de d'un (1) mètre de la ligne de propriété pour la distance d'implantation de la clôture en cour avant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-162

Demande de remboursement de taxes pour le 914, rue Saint-Édouard, propriété de monsieur Francis Simard et Virginie Forgues au montant de 1 043,04 \$ pour l'année 2008.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil autorise la demande de remboursement de taxes au montant de 1 043,04 \$ pour l'année 2008 de monsieur Francis Simard et Virginie Forgues pour la propriété du 914, rue Saint-Édouard dans le cadre du programme de subvention à l'achat d'une première résidence.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-163

Demande de remboursement de taxes pour le 1245, rue Saint-Édouard, propriété de monsieur Pierre-Michel Tremblay et Jessica Bouchard au montant de 876.62 \$ pour l'année 2008.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil autorise la demande de remboursement de taxes au montant de 876.62 \$ pour l'année 2008 de monsieur Pierre-Michel Tremblay et Jessica Bouchard pour la propriété du 1245, rue Saint-Édouard dans le cadre du programme de subvention à l'achat d'une première résidence.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241

Madame Claudette Simard, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine assemblée publique d'un règlement no.241- à savoir un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

RÉSOLUTION 2008-11-164

Appui à Place aux jeunes du Québec et son réseau en région

CONSIDÉRANT QUE les actions réalisés par Place aux jeunes sur le territoire de la MRC de Charlevoix depuis maintenant plusieurs années ont démontré toute la nécessité et la pertinence d'une synergie des partenaires afin de favoriser le bilan migratoire positifs des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain a été témoin des impacts importants de l'intervention des agents de migration Place aux jeunes dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes d'avis que la migration et l'établissement des jeunes doivent être au centre des préoccupations de notre communauté puisque ce phénomène interpelle bon nombre d'intervenants provenant de secteurs différents;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le Conseil municipal appuie Place aux jeunes du Québec et son réseau en région dans sa demande au Secrétariat à la jeunesse à reconnaître adéquatement la nécessité du Réseau Place aux jeunes du Québec et de ses agents et, par le fait même, à financer adéquatement son intervention.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-165

Acceptation du décompte progressif numéro 2 de Fernand Harvey et Fils au montant de 187 225 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Dave Légaré, ing. du Groupe-Conseil Roche Ltée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil approuve et paie le décompte progressif numéro 2 au montant de 187 225 \$ plus taxes tel que recommandé par monsieur Dave Légaré, ing. du Groupe-Conseil Roche Ltée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-166

Résolution spécifiant la demande de dérogation mineure concernant la propriété de monsieur André Santerre pour la propriété du 103 rang Saint-Jérôme.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur André Santerre, concernant le 103, rang Saint-Jérôme du cadastre du Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix et a été acceptée par le Conseil municipal le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure spécifiait la hauteur mais ne spécifiait pas le nombre d'étages du bâtiment;

CONSDIÉRANT QUE madame Marylène Thibault, inspectrice en bâtiment, désire que le Conseil précise par résolution que ce dernier est d'accord à ce que le bâtiment possède quatre (4) étages;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé la dérogation concernant la hauteur du bâtiment et qu'évidemment cela supposait que ce dernier était d'accord avec le nombre d'étages;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET RÉSOLU par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de Ville précise que l'acceptation de la hauteur de la construction proposée représentait également l'acceptation du nombre d'étages du bâtiment tel que présenté dans les plans qui avaient été soumis au Conseil.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-167

Appui à la demande d'aide financière du Club de pétanques de Saint-Urbain

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanques de Saint-Urbain a besoin d'éclairage pour son terrain de pétanques;

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanques de Saint-Urbain est un bel exemple d'activité intergénérationnelle parce que près de la moitié du Club ont moins que 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanques désire déposer une demande d'aide financière à la MRC dans le cadre du Volet Initiative Jeunesse du Pacte rural pour son projet d'éclairage du terrain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil appui la demande d'aide financière du Club de pétanques présentée à la MRC dans le cadre du Pacte rural dans le Volet Initiative Jeunesse pour son projet d'éclairage pour le terrain de pétanques.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Dépôt du rapport trimestriel au 31-10-2008 de la municipalité de Saint-Urbain au Conseil municipal

RÉSOLUTION 2008-11-168

Signataires autorisés pour les chèques et effets bancaires de la Maison des jeunes de Saint-urbain

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE madame Nicole Bouchard soit enlevé à titre de signataire pour la Maison des jeunes en date du 3 novembre 2008;

QUE monsieur Martin Gilbert, employé à la municipalité, et monsieur Normand Fortin, conseiller, soient nommés comme signataires pour la Maison des jeunes de Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-169

Appui à la pétition déposée par un groupe de citoyens pour la réduction de la vitesse à partir du kilomètre 12 sur la route 381

CONSIDÉRANT QU'une pétition a été déposée au Conseil municipal le 3 novembre 2008 concernant une demande de réduction de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h à partir du kilomètre 12 sur la route 381 jusqu'à l'entrée du village de Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'accord que la vitesse est un facteur de danger dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,

QUE le conseil municipal appui la demande des citoyens quant à la réduction de la limite de vitesse et demande au Ministère des Transports de proposer une solution afin de corriger la situation dans le secteur avant qu'un accident survienne;

QUE le conseil municipal transmette la demande et la pétition au Ministère des Transports concernant la demande des citoyens quant à la réduction de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h à partir du kilomètre 12 sur la route 381 jusqu'à la zone de 50 km /h (village de Saint-Urbain).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-170

Don à la SPCA

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un don de 25 \$ à la SPCA de Charlevoix.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-11-171

Don à l'Association des personnes handicapés de Charlevoix inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un don de 50 \$ à l'Association des personnes handicapés de Charlevoix Inc. pour l'organisation de leur Fête de Noël.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Période de questions réservée au public

- Monsieur Donald Lavoie informe la population que l'ouverture officielle du sentier des Pointes qui s'est déroulé le 25 octobre dernier a été un franc succès et invite la population à profiter de ses installations et des infrastructures réalisées aussi pour les citoyens de Saint-Urbain. Monsieur Lavoie demande à ce qu'une lettre de félicitations soit acheminée au Sentier Trans-Canadien afin de remercier toute l'équipe qui a travaillé sur la réalisation de ce projet (sentier et aménagements) et particulièrement à monsieur Réjean Allard pour son beau travail.
- Monsieur Lavoie informe les citoyens qu'il était présent à l'activité organisé par le CLD pour les nouveaux arrivants s'est très bien déroulé et invite la population à inviter les nouveaux arrivants à venir

chercher la documentation disponible au bureau municipal de Saint-Urbain les informant des services offerts dans la Région.

- Monsieur Lavoie demande aux gens qui seraient intéressés à être bénévole pour la bibliothèque municipale ou le groupe des personnes âgées à venir donner leur nom à la municipalité. Il y a un grand besoin de relève pour ces organismes et c'est important pour la continuité de leurs activités.
- Monsieur Donald Lavoie informe la population que lui et monsieur Larochelle sont allés à la rencontre du 16 octobre concernant le projet de Coopérative de Santé.
- À la demande de l'A.F.É.A.S. pour l'utilisation du système de son pour leur activité du 5 décembre, madame Claudette Simard suggère d'utiliser le radio portatif disponible parce qu'il est beaucoup plus facile à utiliser.
- Monsieur Urbain Fortin informe la population sur le Concours Avoir et êtres de la Caisse Populaire Desjardins ainsi que du programme permettant à des jeunes de chez nous d'avoir de l'aide financière pour réaliser des activités (cours, formation, ect.).
- Monsieur Simon Bouchard informe que les travaux de l'Éco-Centre dans le Parc industriel vont bon train et que les travaux devraient être complétés d'ici la fin de la semaine.
- Madame Josée Desmeules donne l'information concernant la poursuite contre la municipalité dans le dossier de la Ferme Duchêsne et Lajoie.

RÉSOLUTION 2008-11-172

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE l'assemblée soit levée à 20h15 P.M.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
